Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501729-20251202-D2025120202-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 25 novembre 2025. Date d'affichage : 25 novembre 2025
L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures trente, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. RAMBERT Bruno, Mme SAMSON Maryline, M. AFCHAIN Yves, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DRAGON Jean Yves, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, Mme JEULAND Marina, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. MENARD Sylvain, M. PONCELET Michel, Mme RABOLION-LERAY Karine. ABSENT EXCUSE : M. GORON Eric. ABSENTE : Mme BESNARD Sandrine. Secrétaire de séance : Mme GUELET Maude

DELIBERATION n° 2025-12-02-02 : Legs IRYS - comptabilisation des biens dans l'inventaire
Vu la délibération du 23/04/24 par laquelle le Conseil municipal a accepté le legs,
Vu la délibération du 14/10/24 par laquelle le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer les actes de vente,
Vu la délibération du 28/10/25 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la valeur et la numérotation de deux biens du legs pour leur comptabilisation dans l'inventaire communal,
Considérant que Maître CLOSSAIS, notaire a transmis à la mairie la liste des biens et leur estimation le 11/11/25,
M. le Maire rappelle qu'il convient d'enregistrer les biens dans l'inventaire afin de pouvoir comptabiliser les recettes liées aux ventes.

Bien	Numéro inventaire	Valeur	Compte
Garage rue des frères Cotteret	2025/GARAGE1	160 000 €	2138
Appartement rue Manet à Saint-Malo	2025/APPT1	400 000 €	2138
Garage place des Frères Lamennais	2025/GARAGE2	90 000 €	2138
Appartement rue de la Fosse	2025/APPT2	280 000 €	2138
Garage rue des Vieux Remparts	2025/GARAGE3	85 000 €	2138
Appartement rue des Vieux Remparts	2025/APPT3	130 000 €	2138

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve la comptabilisation des biens de l'inventaire et autorise M. le Maire à encaisser les sommes des ventes de ces biens.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 03/12/2025